



# Cercle scolaire de Siviriez

## 2018/2019



---

Rentrée des classes : jeudi 23 août 2018

[www.ecole-siviriez.ch](http://www.ecole-siviriez.ch)



# Sommaire

Mot d'accueil .....	3
Calendrier scolaire .....	4
Horaires des classes, dates particulières .....	5
Equipe enseignante .....	6
Horaires éducation physique et activités créatrices .....	7
Dates natation et patinoire .....	8
Contacts .....	9-10
Horaires des bus .....	11-12
Absences / Accueil extrascolaire .....	13
Alternances / Arrivée en classe / Collaboration / Compensation des désavantages .....	14
Conseil de parents / Cours de langue et culture d'origine / .....	15
Demandes de congé / Déménagement.....	16
Frais scolaires et matériel.....	17
Internet / Santé.....	18
Tiques .....	19
SLPP / Transports / Brigade des mineurs .....	20 - 21
Chaperon rouge / Conseils de l'éducation routière.....	22
Culture religieuse.....	23

Chers Elèves, chers Parents,

Cette brochure transmet des informations sur le cercle scolaire de Siviriez. Vous pouvez également la trouver sur le site internet : [www.ecole-siviriez.ch](http://www.ecole-siviriez.ch)

Le cercle scolaire de Siviriez est réparti dans 4 bâtiments, dans 4 villages différents. Cette année, environ 230 élèves sont répartis dans 12 classes.

Les activités créatrices se situent à Chavannes-les-Forts pour les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>.

Siviriez regroupe les élèves du 1<sup>er</sup> cycle (1,2,3 et 4<sup>e</sup> années).

Les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> se trouvent à Villaraboud.

Enfin, les élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> sont situés à Prez-vers-Siviriez.

Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir Laura Gobet qui travaillera en duo avec Joséphine Sudan ainsi que Noëlle Massy qui dispensera des cours d'appui dans le cercle. Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe.

Afin d'assurer une cohérence pédagogique, en plus des formations continues individuelles, l'équipe enseignante du cercle se forme de manière collective depuis ces deux dernières années. C'est une équipe motivée et ouverte qui se réjouit d'accueillir chaque enfant pour la rentrée.

Des activités multi-âges sont mises sur pied afin de développer la coopération entre les enfants. De plus, chaque bâtiment organise des cours de manière décloisonnée.

Siviriez	1-2 / 3-4	Classes à double degrés Formation de duos de classes multi-âges 1-2/3-4 pour certaines activités et décloisonnement pour certains cours
Villaraboud	5-6	Décloisonnement pour certains cours en gardant 2 classes à degré unique et une à double degrés
Prez-vers-Siviriez	7-8	Trois classes de 7-8 à double degrés Decloisonnement pour la plupart des cours

Cette rentrée voit l'entrée en vigueur officielle du Conseil des parents. Nous vous invitons déjà à une séance d'information pour tous les parents du cercle scolaire le jeudi 27 septembre à la salle de la Fournilière à Villaraboud. Le Conseil des parents vous sera présenté ainsi que le fonctionnement de l'école et des divers partenaires.

Un grand merci aux chauffeurs, au personnel d'entretien, aux autorités communales et à toutes les personnes qui contribuent au bon déroulement de la vie à l'école.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Pour l'équipe enseignante  
Géraldine Crausaz  
Responsable d'établissement

# Calendrier scolaire 2018 – 2019

2018	Août				
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31

2018	Septembre				
Lu	3	10	17	24	
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

2018	Octobre				
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

2018	Novembre				
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

2018	Décembre				
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

2019	Janvier				
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	

2019	Février				
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	

2019	Mars				
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

2019	Avril				
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

2019	Mai				
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31

2019	Juin				
Lu	3	10	17	24	
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

2019	Juillet				
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

- 01.11 Toussaint
- 08.12 Immaculée Conception
- 01.05 Congé traditionnel pour les élèves du primaire pour aller chanter
- 30.05 Ascension
- 31.05 Pont de l'Ascension
- 10.06 Lundi de Pentecôte
- 20.06 Fête-Dieu
- 21.06 Pont de la Fête-Dieu

Vacances ou congé

Total jours de classe : 187

## Horaires des classes

Bâtiment	Matin	Après-midi
Siviriez	8h15 – 11h50	13h55 – 15h35
Villaraboud	8h00 – 11h35	13h40 – 15h20
Prez-vers-Siviriez	7h45 – 11h20	13h25 – 15h05
Chavannes-les-Forts	Selon grille horaire des classes de 5-6-7-8	

## Dates particulières

<b>Soirée de parents :</b>	jeudi 27 septembre à la Fourmilière à Villaraboud
<b>Loto :</b>	dimanche 14 octobre (soir)
<b>Saint-Nicolas :</b>	vendredi 7 décembre (soir)
<b>Carnaval :</b>	vendredi 15 février (soir) <i>y participeront les classes de 1<sup>e</sup>-2<sup>e</sup>, 5-6<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7-8<sup>e</sup>C</i>
<b>Marche de printemps coup de balai :</b>	vendredi 5 avril (12 avril si météo défavorable le 5)

### Camps :

	<u>Lieu</u>	<u>Dates</u>
<b>Blanc :</b>	7 <sup>e</sup> -8 <sup>e</sup> aux Diablerets	du 25 février au 1 <sup>er</sup> mars 2019
<b>Verts :</b>	3 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> à Charmey	du 12 au 14 juin 2019
	5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> à Hasliberg	du 24 au 28 juin 2019



## Equipe enseignante

Siviriez	
Justine Richoz	1-2A
Mirella Aubry	1-2B
Dominique Gavillet	1-2C
Joséphine Sudan & Laura Gobet	3-4A
Myriam Savary & Patricia Andrey	3-4B
Justine Ruffieux	3-4C
Fabienne Maillard	FLS
Mélanie Ropraz	ECSI
Noëlle Massy	Appui



### Jours d'école des 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup>

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin	1 <sup>e</sup> -2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup> -2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>
Après-midi	2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>		2 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>

Villaraboud	
Christine Chammartin	5
Nicole Perroud & Delphine Crottaz	5-6
Charlotte Rey	6
Mélanie Ropraz	ECSI
Noëlle Massy	Appui



Chavannes-les-Forts	
Marie-Luc Ayer	A.C.



Prez-vers-Siviriez	
Gilles Ruffieux	7-8A
Josua Davet	7-8B
Christophe Aebi & Thomas Chatagny	7-8C
Mélanie Ropraz	ECSI
Tania Dumas	Appui



FLS : français langue seconde (cours de langue)  
ECSI : enseignante de classe de soutien itinérant

## Education physique

1-2A	Lundi matin	Mardi après-midi
1-2B	Mardi après-midi	Jeudi matin
1-2C	Mardi après-midi	Jeudi matin
3-4A	Lundi après-midi	Vendredi matin
3-4B	Lundi matin	Vendredi matin
3-4C	Mardi matin	Vendredi matin
5	Lundi matin	Mercredi matin
5-6	Mercredi matin	Jeudi après-midi
6	Lundi matin	Mercredi matin
7-8A	Mardi matin	Vendredi après-midi
7-8B	Mardi matin	Vendredi après-midi
7-8C	Mardi matin	Vendredi après-midi



Si un élève ne peut participer à la leçon d'éducation physique, il présente **un mot écrit** de ses parents ou une dispense du médecin.

L'enfant qui a oublié ses affaires ne participe pas à la leçon.

La douche est obligatoire. L'élève a donc besoin d'un linge. Il prendra également une tenue de sport et des baskets ne tachant pas le sol (les ballerines sont à proscrire). Ces affaires seront rangées dans un sac que l'enfant reprendra après chaque leçon.

## Activités créatrices

3-4 A	Jeudi matin (2 <sup>e</sup> partie de matinée)
3-4 B	Lundi après-midi
3-4 C	Jeudi après-midi
5	Jeudi après-midi
5-6	Jeudi matin (1 <sup>ère</sup> partie de matinée)
6	Jeudi matin (2 <sup>e</sup> partie de matinée)
7-8 A	Lundi matin (10.25-11.15) - lundi après-midi
7-8 B	Lundi matin
7-8 C	Mercredi matin (1 <sup>ère</sup> partie de matinée)







## Natation et patinoire 2018-2019



\* natation et patinoire la même semaine

Natation	
Date ( <b>Jeudi</b> )	Classe
30 août	7
6 septembre	8
13 septembre	3-4A
20 septembre	3-4A*
27 septembre*	3-4A
4 octobre	5
11 octobre	5
8 novembre	5
15 novembre	3-4B
22 novembre	3-4B
29 novembre	3-4B
6 décembre	6
13 décembre	6
20 décembre	6
10 janvier	7
17 janvier	8
24 janvier	7
31 janvier	8
7 février	7
14 février*	8*
21 février	5-6
28 février	5-6
14 mars	5-6
21 mars	3-4C
28 mars	3-4C
4 avril	3-4C
11 avril	2A
2 mai	2A
9 mai	2A
16 mai	2B
23 mai	2B
6 juin	2B
13 juin	2C
27 juin	2C
4 juillet	2C

Patinoire	
Date	Classes
Lundi matin 3 septembre	3-4
Mardi matin 4 septembre	5-6
Lundi après-midi 24 septembre	3-4
Jeudi matin 27 septembre	5-6
Jeudi après-midi 27 septembre	2-7-8
Lundi après-midi 26 novembre	3-4
Mercredi matin 28 novembre	5-6
Jeudi après-midi 29 novembre	2
Vendredi matin 30 novembre	7-8
Lundi après-midi 17 décembre	3-4
Vendredi matin 21 décembre	2-7-8
Jeudi après-midi 31 janvier	3-4
Jeudi après-midi 7 février	5-6
Vendredi matin 15 février	7-8
Lundi matin 11 mars	7-8
Mardi après-midi 12 mars	2

Lorsque les séances de patinoire ont lieu l'après-midi, les enfants rentrent plus tard à la maison. Les bus viennent chercher les élèves à la patinoire après la tournée habituelle. Les horaires exacts seront communiqués par les enseignants.

Port de gants et casque obligatoire.

Le casque et les patins peuvent être prêtés aux enfants.

Pour la natation, port obligatoire :

- bonnet de bain
- maillot une pièce pour les filles
- slip ou short de bain court et non flottant pour les garçons

## Contacts



Ecoles	N° de téléphone	<i>Dans la mesure du possible, appeler hors des horaires de cours.</i>
Siviriez	026/ 656 15 50	
Villaraboud	026/ 655 18 85 (5 <sup>e</sup> / 5-6 <sup>e</sup> ) 026/ 655 18 71 (6 <sup>e</sup> )	
Prez-vers-Siviriez	026/ 656 13 43	
Chavannes-les-Forts	026/ 656 14 72	

Responsable d'établissement	N° de téléphone	Courriel
Géraldine Crausaz	079 238 09 62 (pas de sms)	direction.ep.siviriez@fr.educanet2.ch

Responsable des transports	N° de téléphone	Courriel
Alexandre Bourqui	078 808 60 96	alex@bourqui.info

Conseiller communal (écoles)	N° de téléphone	Courriel
Antonio Molettieri	026 413 09 72	molettieri.cc@gmail.com

Accueil extrascolaire	N° de téléphone	Courriel
Danielle Mauron	079 900 92 21	aesiviriez@gmail.com

## Contacts-suite



Inspecteur	N° de téléphone	Courriel
Sylvain Lang Rue André Piller 21 1762 Givisiez	026 305 73 80	sylvain.lang@fr.ch

Commune	N° de téléphone	Courriel
Administration communale Route de l'Eglise 10 Case postale 1678 Siviriez	026 656 90 90	commune@Siviriez.ch

Services de logopédie, psychologie et psychomotricité	N° de téléphone	Courriel
SLPP Glâne-Veveyse Rue de l'Eglise 100 CP 179 1680 Romont	026 652 30 60	administration@sas-gv.ch

Toutes les informations sont à retrouver sur le site internet : [www.sas-gv.ch](http://www.sas-gv.ch)

## Horaires des bus 2018- 2019

Suite à une réorganisation des transports, il n'est pas possible d'avoir les horaires à temps pour l'impression de ce bulletin. Les horaires des bus seront disponibles via ce lien <https://bit.ly/BusSiviriez2018>, qui se trouve sur le site de l'école dès le 1<sup>er</sup> août 2018.

☞ <https://www.ecole-siviriez.ch/>

Si un enfant doit prendre un autre bus que le bus habituel, il est **indispensable** de faire une demande 48h à l'avance à M. Alexandre Bourqui (078 808 60 96, [alex@bourqui.info](mailto:alex@bourqui.info)), également si un changement doit s'opérer pour toute l'année.

Pour les enfants inscrits à l'Accueil extrascolaire, il n'est pas nécessaire de faire une demande. Ces élèves sont déjà comptés dans les bus se rendant à Siviriez. Si nécessaire, les responsables organisent un transport en voiture.

Les horaires spéciaux concernant les leçons d'éducation physique et d'AC seront communiqués aux élèves par les enseignants.

## Informations complémentaires

### ABSENCES

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, le RE, en collaboration avec les enseignants et en accord avec le règlement d'exécution de la loi scolaire, utilise la procédure suivante :

- A) Lorsqu'un enseignant constate l'absence non annoncée d'un élève, il prend contact sans délai avec les parents.
- B) Si cette démarche reste vaine, l'enseignant appelle le RE. Le RE ou une personne de la commune :
  - 1) Appelle à nouveau les parents
  - 2) Si pas de réponse, parcourt le chemin de l'écolier jusqu'à son domicile
  - 3) Sonne à la porte du domicile
  - 4) Si personne n'ouvre, appelle la police
- C) Le RE avise l'Inspecteur.

En cas d'intervention de la police, les frais inhérents sont à la charge des parents s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence.

Nous vous rappelons l'importance d'informer les enseignants avant le début de la classe.

## MALADIE

Si un enfant est malade, les parents informent obligatoirement l'enseignant-e par téléphone **avant le début de la classe** (RLS art.39.1). Nous vous rappelons qu'en cas d'absence non annoncée de votre enfant des procédures de recherches sont entreprises. Si celles-ci n'aboutissent pas rapidement, on doit faire appel à la police. Si l'on doit arriver à une telle mesure, les frais sont à la charge des parents.

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée par les parents au moyen d'une déclaration médicale **dès qu'elle dépasse cinq jours de classe** (RLS art. 39.3).

## ABSENCE POUR LES TRAITEMENTS CHEZ LE MEDECIN, LE DENTISTE, ...

Dès que la date est connue, l'élève présente son billet de rendez-vous à l'enseignant.

## ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

La commune de Siviriez propose une structure d'accueil extrascolaire de 6h30 à 18h30 du lundi au vendredi ainsi qu'un encadrement des devoirs.

Il vous suffit de demander le formulaire d'inscription à la commune ou sur le site internet et d'inscrire votre enfant au moins 24h à l'avance entre 11h et 14h au **079 900 92 21**.

Infos complémentaires sur le site internet de la commune [www.siviriez.ch](http://www.siviriez.ch)

## ALTERNANCE 3-4<sup>e</sup>

En plus du mercredi après-midi, les demi-jours de congé hebdomadaires sont les suivants :

Pour les élèves de 3<sup>e</sup> : mercredi matin

Pour les élèves de 4<sup>e</sup> : mardi après-midi

## ARRIVEE EN CLASSE

Afin de profiter de la vie de famille et d'éviter des difficultés dans la cour non surveillée, les élèves ne prenant pas le bus viennent à l'école 5 à 10 minutes avant le début de la classe.

**Il est important de commencer la classe à l'heure.** Dès lors, les enfants du 1er cycle (Siviriez) qui viennent à l'école accompagnés par leurs parents doivent être présents 5 minutes avant le début des cours. Pour des raisons de sécurité, nous demandons expressément aux parents qui ont l'habitude de véhiculer leur enfant en voiture de le déposer au parking situé à côté du foyer ou au parking de l'administration communale. Il y a ensuite la possibilité de l'accompagner à pied jusqu'à l'école.

## COLLABORATION ECOLE-PARENTS

La collaboration entre parents et enseignants est indispensable. La direction scolaire encourage vivement les parents à prendre contact directement avec l'enseignant(e) concerné(e), dès lors que des questions font jour, qu'un problème apparaît.

Tout dialogue, tout échange direct, amenant sur une collaboration se révèle toujours très positif pour l'enfant, les parents et les enseignants.

Pour faciliter une collaboration dès la première rencontre, les parents qui désirent un entretien avec un enseignant sont priés de prendre rendez-vous en indiquant l'orientation de l'entretien souhaité. Si des parents jugent qu'il est nécessaire d'intervenir auprès d'une instance supérieure (responsable d'établissement, inspecteur, direction de l'Instruction publique), il est indispensable, dans un souci de transparence, d'en informer l'enseignant puis, si nécessaire, le responsable d'établissement et l'inspecteur.

## COMPENSATION DES DESAVANTAGES

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

[http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins\\_scolaires\\_particuliers/compensation-des-desavantages.htm](http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm)

## CONSEIL DES PARENTS

L'objectif principal du Conseil de parents est de favoriser la collaboration et les échanges entre parents, enseignants et les responsables de l'éducation des enfants. Sa mission consiste à faciliter aux parents la compréhension des institutions scolaires, tout en offrant une oreille attentive à leurs soucis, problèmes et questions concernant leurs relations avec l'école. Le Conseil des parents relaie les opinions et remarques des parents, pour finalement défendre les intérêts des enfants.

Il est consulté sur des thématiques qui touchent à la collaboration école-parents, au bien-être des élèves ou à leurs conditions d'étude. Il n'a pas de compétence décisionnelle ni celle d'aborder les situations individuelles des élèves ou des enseignant-e-s.

Le conseil de parents est constitué de :

Antonio Molettieri	: Conseiller communal chargé des écoles
Danielle Mauron	: AES
Alexandre Bourqui	: Transports
Mélanie Menétrey	: Membre
Séverine Keller	: Membre
Christine Pochon	: Membre
Frédéric Conus	: Membre
Dominique Gavillet	: Représentante des enseignants
Géraldine Crausaz	: RE



## COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : [www.fr.ch/osso/lco](http://www.fr.ch/osso/lco).

## DEMANDE DE CONGE

Extrait du Règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS) Art. 37

<sup>1</sup> Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) *un événement familial important ;*
- b) *une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;*
- c) *un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.*

<sup>2</sup> Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

Une demande d'autorisation motivée, avec une pièce justificative, le cas échéant, doit être adressée au plus vite auprès du RE à l'aide du formulaire adéquat téléchargeable sur le site internet du cercle. (RLS art. 37 et 38.1).

Cette demande peut être acceptée ou refusée et ne peut pas faire l'objet d'une réclamation ou d'un recours (RLS art. 146.b).

**Les congés pris sans autorisation du RE feront l'objet d'un rapport d'absence transmis au préfet.** (RLS, art. 40.1)

## DEMEMAGEMENT - DEPART

En cas de déménagement, prière d'aviser, dès que la décision de quitter la commune est prise :

- l'enseignant-e de votre enfant,
- l'administration de votre ancienne commune et de votre nouveau domicile.

## FRAIS SCOLAIRES et MATERIEL

La Commune met à disposition le matériel nécessaire pour chaque élève. Les livres et les brochures porteront une doublure et une étiquette durant toute l'année.

**N'appliquez pas de scotch sur le livre.** Cela évitera de le déchirer par la suite. Chaque enfant s'efforcera de soigner le matériel mis à sa disposition ainsi que le mobilier.

Voici ce qui peut vous être demandé d'apporter :

- Chaussons
- Chaussures pour la salle de rythmique ou chaussettes antidérapantes
- Sac d'école
- Plumier
- Doublure et étiquettes pour les livres et les cahiers
- Matériel pour l'éducation physique et le sport
- Chaussures pour la salle de sport
- Chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Sac de sport
- Tenue d'éducation physique pour l'intérieur et l'extérieur
- Tenue pour la natation
- Tenues adaptées aux différents sports
- Tablier
- Matériel particulier
- Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1-2H
- Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe
- Articles de soins personnels et d'hygiène

Veillez vous référer à la liste précise transmise par l'enseignant-e de votre enfant.

Les éventuels frais de repas lors des activités culturelles et sportives seront facturés 16 francs maximum par jour.

Pour éviter tout gaspillage, l'école invite les parents à mettre dans le sac d'école ou le plumier de leur enfant les fournitures scolaires utilisées l'année dernière, dans la mesure où elles sont en bon état.

### APPAREILS ELECTRONIQUES

Les appareils électroniques tels que lecteurs IPod, MP3, smartphones, téléphones portables et appareils de photos sont interdits dans le cadre scolaire. En cas d'absolue nécessité, les parents avertissent les enseignants et les téléphones portables sont remis à l'enseignant-e et sont éteints durant les heures de cours ainsi que durant le transport scolaire.

## INTERNET

Certaines classes construisent des sites sur lesquels on peut trouver des photos ou vidéos d'enfants. Les parents peuvent s'opposer à la publication de photos de leur enfant sur la toile. Vous pouvez vous manifester auprès de l'enseignant-e de votre enfant si vous ne voulez pas qu'il figure sur les photos ou vidéos publiées sur un site. Ceci impliquera également les photos de classe. Sans réaction de votre part à ce sujet, nous partons du principe que vous acceptez.

### RESEAUX SOCIAUX

Les enfants utilisent de plus en plus les réseaux sociaux. Il est important de les éduquer pour qu'ils utilisent ces outils de manière adéquate. La brigade des mineurs informe chaque année les élèves de 7<sup>ème</sup> au sujet des risques encourus si l'on ne respecte pas les règles élémentaires dans l'utilisation des divers réseaux sociaux. Il y a également des limites d'âge qu'il est important de respecter.

Malheureusement, il arrive que des messages violents voire racistes soient écrits. Si la mauvaise utilisation des diverses plates-formes de communication influence la vie de la classe, les enseignants réagissent et comptent aussi sur les parents pour que les choses se règlent rapidement.

Dans le cadre des problèmes qui peuvent parfois arriver dans la relation parents-enseignants, il est également souhaitable d'éviter de s'épancher sur ces mêmes réseaux sociaux.

## SANTE

### EDUCATION SEXUELLE

Chaque année, une information sur l'éducation sexuelle en classe est organisée pour les parents. La date et le lieu sont communiqués en cours d'année par l'enseignant-e. Les classes qui recevront ces cours sont les 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, en présence d'une éducatrice formée.

### SERVICE DENTAIRE

Un contrôle dentaire est effectué chaque année. **Ce contrôle est obligatoire.** Son but est de promouvoir une saine hygiène et de lutter efficacement contre les affections dentaires. **Les enfants qui sont traités chez un dentiste privé apportent une attestation à leur enseignant-e durant le mois de janvier 2019.**

### PROPHYLAXIE DENTAIRE

Chaque classe est visitée une fois par année par une éducatrice en hygiène dentaire.

### POUX

Chaque année, les poux reviennent. Nous remercions les parents de contrôler leur enfant et d'informer l'enseignant en cas d'atteinte. Une information (sans précision sur la source) sera transmise aux autres parents de la classe afin d'éviter une propagation.

### TIQUES

Les tiques peuvent transmettre différents agents infectieux. Voir information ci-après.

# Les tiques, mieux vaut prévenir que guérir !

## Mesures de prudence : protection et vaccination

Comment se protéger des tiques:

- Portez des vêtements bien fermés.
- Utilisez des répulsifs contre les tiques (à pulvériser aussi bien sur la peau que sur les vêtements).
- **Examinez toutes les parties du corps et les vêtements après chaque passage dans un milieu à risque.**



## Borréliose, également appelée maladie de Lyme

Il n'existe pas de vaccin contre la borréliose. Cette maladie peut en général être soignée avec des antibiotiques.

## Méningo-encéphalite verno-estivale (FSME)

Il existe un vaccin contre la FSME, recommandé par l'Office fédéral de la santé publique pour toute personne résidant ou se rendant périodiquement dans une zone à risques. En août 2018, Siviriez n'est pas considéré comme une zone à risque. Voir les zones à risque sous <https://www.ch.ch/fr/protection-contre-les-tiques/>.

## Comment retirer une tique

- Comme les piqûres de tiques, indolores, passent souvent inaperçues, il est recommandé de bien examiner toutes les parties du corps et ses vêtements après chaque passage dans un milieu à risque. Le port de vêtements de couleurs claires facilite la recherche de tiques.
- Toute tique doit être enlevée le plus rapidement possible. Le plus pratique est de l'attraper à ras de la peau au moyen d'une pince fine et de tirer régulièrement. Il faut ensuite désinfecter l'endroit piqué. Possibilité de se rendre à la pharmacie ou chez le médecin pour retirer la tique.
- Retenez ou marquez l'endroit piqué. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent après une piqûre de tique.



## SERVICES DE LOGOPEDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITE (SLPP)

Des services de logopédie, psychologie et psychomotricité sont à disposition de tous les élèves, parents et enseignants. Ces services sont gratuits, financés par l'Etat et les communes et sont soumis au secret professionnel.

Pour avoir recours aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité, les parents, en collaboration avec l'enseignant ou l'enseignante, adressent une demande à la direction du service concerné.

Lien vers le formulaire d'annonce pour les parents :

<http://www.sas-gv.ch/prestations.html>

## TRANSPORTS

Sur le chemin de l'école, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents. Il en est de même pour les déplacements à vélo ou trottinette : ce sont les parents qui donnent la permission à l'enfant de venir à l'école avec ces moyens. L'âge conseillé par la police est 10 ans.

**Pour des raisons de sécurité, il est interdit de faire des tours à vélo dans les cours de récréation. En arrivant à l'école, l'enfant dépose directement son vélo à l'endroit prévu.**

Les enfants ne sont pas autorisés à venir à l'école avec leur planche à roulettes, leurs rollers ou leurs chaussures à roulettes.

**Informations supplémentaires → Les conseils de l'éducation routière p.24**

### PEDIBUS

Chaque année, des parents organisent pour l'accompagnement des plus jeunes enfants des Pédibus.

Pour participer ou créer une ligne, consultez les informations sur [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch) et prenez contact par téléphone avec Mme Sandra Emery au 079 735 15 95.

### BUS SCOLAIRES

Les enfants transportés en bus s'engagent à se conformer aux divers points figurant dans la « Charte du bus ». En début d'année, les enseignants rappellent les divers articles que les enfants doivent respecter. Nous vous remercions de rendre attentif votre enfant au comportement à adopter.

### VEHICULE D'UN TIERS

Il est possible, lors de certaines activités à l'extérieur, que votre enfant soit véhiculé par un tiers (enseignant-e, intervenant ou un autre parent). Si vous ne souhaitez pas qu'une autre personne prenne en charge le transport de votre enfant, veuillez avertir son enseignant-e en début d'année. Dans ce cas, vous serez tenus de le véhiculer. Sans nouvelle de votre part, nous considérons que vous acceptez.

Les parents qui transportent un ou des enfants dans leur véhicule privé, lors d'une sortie, doivent vérifier l'adéquation avec leur assurance. En effet, la responsabilité de l'enseignant-e est totalement désengagée pour ce type de transport.

# Chaperon rouge

## Service de garde d'enfants à domicile ...

Un soutien efficace aux familles en cas d'urgence, de maladie ou de situation exceptionnelle !

- Votre enfant est malade et vous devez vous absenter ...
- Vous-même êtes malade et ne pouvez vous occuper de votre enfant ...
- Vous cherchez une solution de garde ponctuelle en urgence ...
- L'enfant tombe malade et ne peut aller à la crèche ou à l'école ...
- La maman sort de l'hôpital et n'est pas encore apte à s'occuper des enfants ...
- La maman de jour doit s'absenter quelques jours à cause d'un décès dans la famille ...

La Croix-Rouge recrute avec soin des collaboratrices professionnelles et motivées dont le savoir-faire et l'expérience reposent sur une formation large et continue.

## Comment ça marche ?

1. Annoncez vos besoins à la centrale téléphonique aux heures suivantes :

<b>Lundi - vendredi</b>	<b>07h30 - 11h30</b>	<b>026 347 39 49</b>
-------------------------	----------------------	----------------------

<b>Dimanche - jeudi</b>	<b>20h00 - 21h00</b>	<b>076 347 39 49</b>
-------------------------	----------------------	----------------------

2. Du lundi au vendredi, une personne est mise à votre disposition dans les quatre heures suivant votre appel ;
3. Votre enfant est alors entouré pour ses médications, repas, jeux et son bien-être en fonction des indications données par les parents ;
4. Notre aide se termine lorsque vous êtes en mesure de reprendre le relais.

Les prix sont indiqués sur leur site internet : <https://croix-rouge-fr.ch/> → rubrique chaperon rouge

## COURS DE PRÉVENTION (BRIGADE DES MINEURS)

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7<sup>e</sup>.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien : [www.policefr.ch/UserFiles/Image/PDF/BMI\\_Programme\\_de\\_prevention\\_ecoles.pdf](http://www.policefr.ch/UserFiles/Image/PDF/BMI_Programme_de_prevention_ecoles.pdf)

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho. Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires!



## Les conseils de l'éducation routière

*Par manque d'expérience et une perception parfois irréaliste du trafic, les enfants sont particulièrement vulnérables. En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre enfant à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.*

### A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences :



- ✓ Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble tout en attirant son attention sur les dangers potentiels ;
- ✓ Faites-le partir suffisamment tôt : se précipiter augmente les risques d'accident ;
- ✓ S'arrêter, regarder, écouter, attendre que les véhicules soient complètement arrêtés : c'est la méthode pour traverser !

### A vélo, pas avant l'âge

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur une route principale, ce n'est qu'en 6<sup>ème</sup> HarmoS que les rudiments leur sont enseignés. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir de manière adéquate dans toutes les situations et de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- ✓ Seuls les vélos équipés conformément à la loi sont admis sur la voie publique ;
- ✓ Un casque adapté et correctement réglé devrait toujours être porté ;
- ✓ Les trottoirs sont réservés aux piétons. Il faut pousser son vélo pour les emprunter.
- ✓ Sur les mêmes principes, les trottinettes ou chaussures à roulettes ne sont pas autorisées.



### Etre vu

De jour, comme de nuit, porter des vêtements clairs et contrastés permet d'être mieux repéré. Lorsque la luminosité baisse, il est de surcroît utile de s'équiper d'accessoires réfléchissants. Vous augmenterez ainsi de 100 mètres la distance à partir de laquelle on vous remarque. Un accident sur deux pourrait être évité si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir. Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac d'école,...) !

### En voiture

Renoncez autant que possible à votre rôle de parents taxi. Chaque véhicule supplémentaire aux alentours du bâtiment scolaire représente un danger de plus pour les autres écoliers.

- ✓ Asseyez les enfants de préférence à l'arrière ;
- ✓ Assurez-vous que tout le monde soit bien installé (ceinture, rehausseur, appui-tête) ;
- ✓ Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues pour déposer ou reprendre votre enfant. Faites-le descendre ou monter du côté du trottoir. Contrôlez qu'il n'y ait personne autour du véhicule avant de repartir, idéalement en marche avant ;
- ✓ Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement.

**PARENTS, nous comptons sur vous !  
NE NEGLIGEZ PAS LA SECURITE DE VOS ENFANTS !**

## CULTURE RELIGIEUSE

L'ouverture à la culture religieuse générale et à la spiritualité chrétienne fait partie de la grille horaire d'une classe primaire : elle occupe 2 unités de 50 minutes par semaine :

- Les cours d'éthique et culture religieuse sont dispensés par l'enseignant et sont obligatoires.
- L'enseignement religieux, qui fait l'objet de la seconde unité, est donné par un-e catéchiste (pour les catholiques) ou catéchète (pour les protestants).

Les enfants d'autres confessions ou religions peuvent bien évidemment participer à ces cours de catéchisme, sur demande de leurs parents.

Les parents qui désirent retirer leur enfant du cours d'enseignement religieux sont priés de compléter le formulaire sur le site internet et de le transmettre au RE. Celui-ci validera la décision. La renonciation à ce cours vaut pour la suite de la scolarité primaire de l'enfant.

L'enfant dispensé doit être à l'école lors de ces cours. Il est sous la responsabilité de son enseignant.

### CATECHISME CATHOLIQUE

3 <sup>e</sup>	Jeudi matin	Chantal Terreaux chantal.terreaux@gmail.com	026 653 28 47	077 405 13 72
4 <sup>e</sup>	Jeudi matin	Carole Jaquier jaquiercarole@gmail.com	026 656 00 60	079 396 28 50
5 <sup>e</sup>	Jeudi matin	Nicole Etienne nicole.raoul@bluewin.ch		079 699 20 81
6 <sup>e</sup>	Mardi matin	Sylvie Marques s.marques@windowslive.com	026 656 00 79	078 673 54 27
7 <sup>e</sup>	Jeudi après-midi	Nicole Monney Nicole.Monney@cath-fr.ch	021 948 08 04	079 278 18 11
8 <sup>e</sup>	Jeudi après-midi	Sylvie Marques s.marques@windowslive.com	026 656 00 79	078 673 54 27

### CATECHISME REFORME

3-4 <sup>e</sup>	Jeudi matin	Irène Meyer 079 785 48 67 irene-r.meyer@bluewin.ch	5-6 <sup>e</sup> :	Mardi matin	Catherine Terrapon 079 519 83 88 cterrapon@bluewin.ch	7-8 <sup>e</sup> :	Jeudi matin	Irène Meyer 079 785 48 67 irene-r.meyer@bluewin.ch
------------------	-------------	--	--------------------	-------------	---	--------------------	-------------	--

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de la paroisse au 026 652 26 06.